

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 26 novembre 2014 fixant la composition du bureau de vote central pour l'organisation des élections pour la création du comité technique ministériel unique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

NOR : DEVK1427471A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2014 portant création de bureaux de vote centraux et de bureaux de vote spéciaux dans le cadre des élections des représentants du personnel aux comités techniques au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Le bureau de vote central, chargé du dépouillement du scrutin et de la proclamation des résultats, est institué auprès du directeur des ressources humaines.

Il est composé:

- du directeur des ressources humaines, président, ou la cheffe du département des relations sociales, suppléante;
- de la cheffe du bureau du dialogue social national, secrétaire;
- d'un délégué de chaque organisation syndicale candidate.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 26 novembre 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES